

Bruxelles, le 6 octobre 2009

La Convention des Maires a mis au point un nouvel outil interactif pour aider les villes de l'UE à réduire leurs émissions de CO₂

À l'occasion des journées portes ouvertes (du 5 au 8 octobre 2009), la Commission européenne présentera, dans le cadre d'un atelier thématique, un instrument interactif en ligne efficace destiné à aider les villes à établir leur plan d'action pour l'énergie durable (SEAP) et à en faciliter l'évaluation. Les maires et les collectivités locales participant à cet atelier mardi 6 octobre découvriront «comment les villes établissent leur plan d'action pour l'énergie durable (SEAP) et font le bilan de leurs émissions de CO₂» en apprenant à utiliser le nouveau modèle en ligne. La Convention des Maires ne cesse de se renforcer; elle compte à ce jour 700 signataires et 33 structures d'appui.

«Avec le modèle et les lignes directrices pour les SEAP, la Convention des Maires entre dans une phase de maturité technique en permettant à n'importe quelle ville de passer de l'engagement à l'action», a déclaré Andris Piebalgs, membre de la Commission chargé de l'énergie.

Un modèle pour les plans d'action pour l'énergie durable (SEAP)

La Convention des Maires entre dans sa phase de maturité technique: Les signataires de la Convention élaborent et se préparent à présenter **leur propre plan d'action pour l'énergie durable (SEAP)**, comme ils s'y sont engagés en ratifiant la Convention.

Le premier outil décisif, un modèle en ligne, destiné à aider les villes à structurer et à présenter leur SEAP et leur bilan des émissions existantes, a été mis en ligne, avec des instructions pratiques. Cet outil est accessible à tous depuis octobre et permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention. Les informations clés résultant des SEAP seront ensuite publiées via le site internet www.eumayors.eu.

Les signataires de la Convention sont invités à compléter le modèle en ligne en donnant des informations concernant leur **stratégie globale**, un **bilan détaillé de leurs émissions de CO₂**, et les mesures figurant dans leur **plan d'action pour l'énergie durable**.

Le fonctionnement du service d'assistance technique de la Convention est assuré conjointement par le bureau de la Convention des Maires et par le Centre commun de recherche de la Commission européenne à Ispra.

Succès extraordinaire

Depuis le lancement en 2006 de cette initiative ambitieuse de la Commission européenne, la Convention des Maires connaît un succès extraordinaire. Au 1^{er} octobre 2009, **plus de 700 maires**, représentant plus de 110 millions de citoyens,

ont ratifié la Convention et se sont ainsi engagés à réduire les émissions de CO₂ de leur municipalité au-delà de l'objectif de 20 % pour 2020.

Les signataires bénéficient de l'aide de plus de 33 structures d'appui - des réseaux de collectivités locales et régionales et d'**administrations** publiques qui donnent des orientations stratégiques et apportent un soutien financier et technique aux municipalités désireuses de ratifier la Convention des Maires. L'engagement de ces intervenants est de la plus haute importance pour la réussite de la Convention des Maires.

Informations générales: www.eumayors.eu

Personne de contact:

Ferran Tarradellas: +32/2.296.62.93, +32/498.966.293 - ferran.tarradellas@ec.europa.eu